

D É C I S I O N

Portant attribution du marché de prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et des conteneurs enterrés semi-enterrés et aériens (OM, Verres...)

LOT 1 : LAVAGE DE BACS DE REGROUPEMENT

CC ACVI / ESE France SAS

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation des entreprises portant sur la prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et des conteneurs enterrés semi-enterrés et aériens, et notamment son lot 1, lavage des bacs de regroupement,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 20 juin 2023 au BOAMP lançant la consultation selon la procédure de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et des conteneurs enterrés semi-enterrés et aériens,

Considérant la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la mieux adaptée est celle d'un marché à prix unitaires,

Considérant le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le lot 1 du présent marché à l'entreprise ESE France SAS sise 42 Rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY (SIRET n°321 819 112 00483) ; cette dernière présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER le marché de prestation de lavage de bacs de regroupement de collecte des ordures ménagères, collecte sélective et des conteneurs enterrés semi-enterrés et aériens, Lot 1 lavage des bacs de regroupement , n° 2023S29LAVB1 à l'entreprise ESE France SAS sise 42 Rue Paul Sabatier – 71530 CRISSEY (SIRET n°321 819 112 00483) et ce pour un montant annuel minimum de 10 000.00-€ HT (dix mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus) et maximum de 27 000.00-€ HT (vingt-sept mille euros hors taxe, TVA en vigueur en sus),

ARTICLE 2 : DIT que le présent contrat est conclu pour une période de 12 mois, renouvelable 1 fois pour une période de 12 mois,

ARTICLE 3 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 4 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 5 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 6 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 20 février 2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du
fait de sa publication et sa transmission en
Préfecture

Le président
Antoine PARRA

Pour le Président par délégation
Le Directeur Général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.